

3VS4U
Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 1 063 640 euros
Siège social : 79 Rue de Sèvres
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT
831 347 893 R.C.S Nanterre

PROCES-VERBAL

DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

DU 10/12/2025

Le 10 décembre 2025 à 16 heures, au siège social,

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

SAUVAGNAT Vincent,

Demeurant 19 Rue de Dantzig 75015 Paris

Propriétaire de la totalité des 106 364 actions de 10 euros chacune composant le capital social de la Société 3VS4U et Président de ladite société

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

- Modification de la date de clôture de l'exercice social et modification corrélative de l'article 6 de l'article des statuts relatif au « Exercice social » des statuts
- Pouvoir pour formalités

PREMIÈRE DECISION – MODIFICATION DE LA DATE DE CLOTURE

L'associé unique décide de modifier la date de clôture de l'exercice social au **30 septembre**.

En conséquence, l'article 6 des statuts a été modifié comme suit :

ARTICLE 6 - Exercice social

« L'exercice social commence le 1er octobre de l'année et se termine le 30 septembre de l'année suivante.

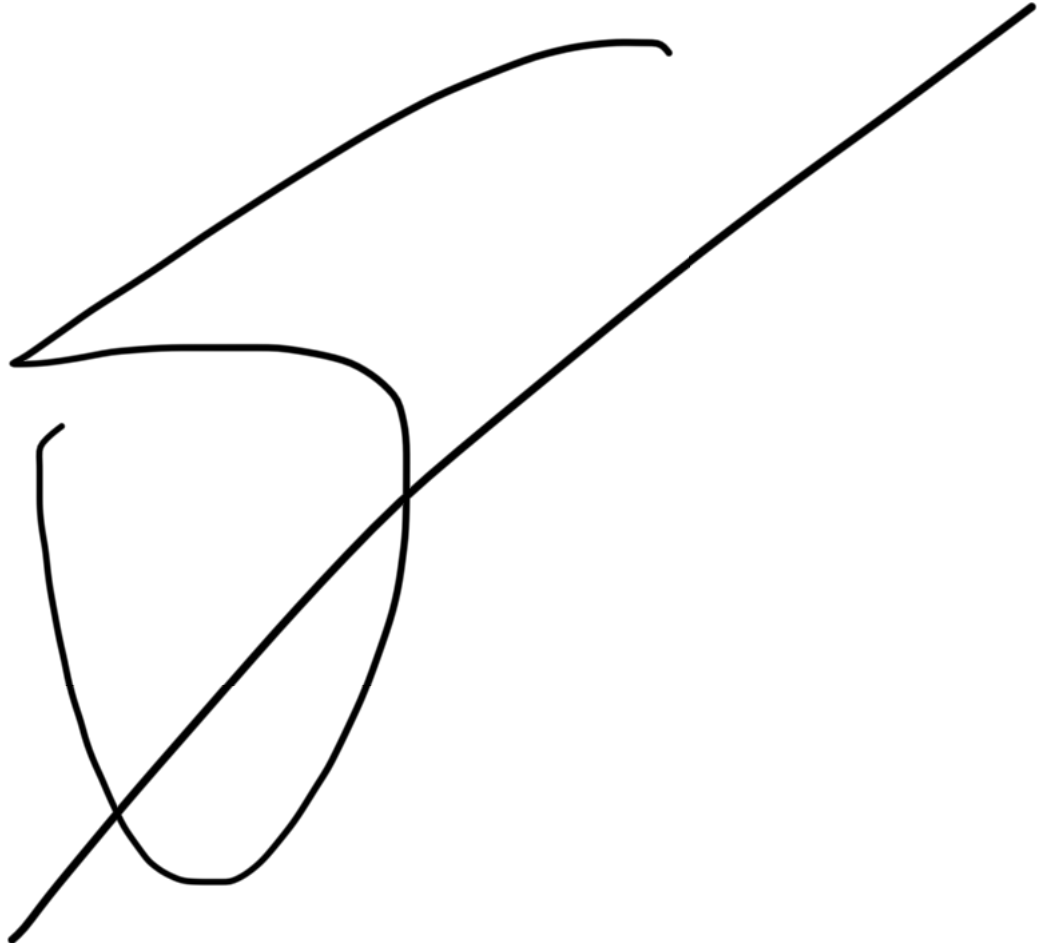
L'exercice clos au 30/09/2026 aura une durée exceptionnelle de 13 mois qui s'étale du 1er septembre 2025 au 30 septembre 2026. »

DEUXIEME DECISION - DELEGATION DE POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES
FORMALITES

L'associé unique confère tous pouvoirs au mandataire à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.

L'associé unique
SAUVAGNAT Vincent

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large loop and a long diagonal stroke, crossing the signature text.